

(Veuillez écrire lisiblement)

1. Informations relatives au client et à son compte TELUS

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Numéro de facturation* : - - ou Numéro de compte* :

2. Informations relatives au compte bancaire du client

Nom de l'institution financière : _____

Numéro de compte bancaire du client : _____

Numéro de transit de la succursale † : Numéro de l'institution financière ‡ :

3. Détails du débit préautorisé

En signant le présent accord de débit préautorisé personnel, vous, le payeur, autorisez TELUS à débiter de votre compte bancaire (numéro de compte ci-dessus mentionné) les frais relatifs aux produits et services qui figurent sur votre relevé de compte TELUS (numéro de facturation ou numéro de compte TELUS ci-dessus mentionnés). Vous devez aviser TELUS, par écrit, de tout changement relatif au compte bancaire ci-dessus mentionné au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date du prochain prélèvement. Veuillez joindre au présent formulaire d'accord de débit préautorisé un spécimen de chèque sur lequel vous aurez inscrit la mention « ANNULÉ ».

Vous continuerez à recevoir tous les mois un relevé de compte TELUS pour les produits et services en lien avec le numéro de facturation ou le numéro de compte TELUS ci-dessus mentionnés. Ce relevé mensuel constituera l'avis officiel où figureront le montant et la date du débit préautorisé. Vous acceptez que cet avis puisse être envoyé moins de dix (10) jours ouvrables avant la date du prélèvement ou après celle-ci.

Moyennant un préavis de 30 jours, vous pouvez annuler le présent accord en tout temps. Il suffit de nous faire parvenir un avis de résiliation, par courriel à l'adresse suivante : sac@telus.com, par télécopieur au 1-888-881-0074 ou par la poste à l'adresse suivante : TELUS, 281 boul. René-Lepage Est, bureau R0811, Rimouski (Québec) G5L 7E4. Vous pouvez également nous appeler sans frais au 310-1212. Afin de connaître tous les renseignements que vous devez fournir pour annuler un accord de débit préautorisé, visitez telusquebec.com/DPA. Vous pouvez également obtenir des renseignements sur votre droit d'annuler un accord de débit préautorisé en communiquant avec votre institution financière ou en visitant cdnpay.ca. La révocation ou la résiliation du présent accord ne met aucunement fin au contrat relatif aux produits et services vous liant à TELUS. Le présent accord s'applique uniquement au mode de paiement et au montant de ce paiement, et n'a aucune incidence sur le contrat de produits et services ni sur les modalités dudit contrat.

Il existe des recours dans le cas où une transaction n'est pas conforme au présent accord de débit préautorisé. Par exemple, vous avez le droit d'obtenir un remboursement pour tous les montants débités qui ne sont pas autorisés ou qui ne correspondent pas à l'accord de débit préautorisé. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez cdnpay.ca.

Veuillez nous faire parvenir par courriel, par télécopieur ou par la poste le présent formulaire dûment rempli (accord de débit préautorisé) accompagné d'un spécimen de chèque sur lequel vous aurez inscrit la mention « ANNULÉ » (une copie de ce spécimen de chèque est acceptée s'il s'agit d'un envoi par courriel ou par télécopieur).

Envoi par courriel : sac@telus.com

Envoi par télécopieur : 1-888-881-0074

Envoi par la poste : TELUS, 281 boul. René-Lepage Est, bureau R0811, Rimouski (Québec) G5L 7E4

Vous acceptez toutes les clauses du présent accord de débit préautorisé. Ce formulaire doit être signé et daté afin que TELUS accepte la demande et y donne suite.

Ville _____ Date Signature _____
J J M M A A

Veuillez NE PAS envoyer de paiement avec la présente demande.

Veuillez continuer d'effectuer les paiements liés à votre compte TELUS jusqu'à ce qu'un message concernant le débit préautorisé figure sur votre relevé.

* Le numéro de facturation et le numéro de compte figurent dans le coin supérieur droit de votre relevé de compte TELUS. † Le numéro de transit de la succursale correspond habituellement au deuxième code chiffré que l'on retrouve au bas de vos chèques. Il est constitué de 5 chiffres. ‡ Le numéro de l'institution financière correspond habituellement au troisième code chiffré que l'on retrouve au bas de vos chèques. Il est constitué de 3 chiffres.



Accord de débit préautorisé (DPA)

Veillez conserver les modalités du présent accord aux fins de consultation ultérieure.

En signant le présent accord de débit préautorisé personnel, vous, le payeur, autorisez TELUS à débiter de votre compte bancaire les frais relatifs aux produits et services qui figurent sur votre relevé de compte TELUS. Vous devez aviser TELUS, par écrit, de tout changement relatif à votre compte bancaire au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date du prochain prélèvement. Veuillez joindre au formulaire d'accord de débit préautorisé un spécimen de chèque sur lequel vous aurez inscrit la mention « ANNULÉ ».

Vous continuerez à recevoir tous les mois un relevé de compte TELUS pour les produits et services en lien avec votre numéro de facturation ou votre numéro de compte TELUS. Ce relevé mensuel constituera l'avis officiel où figureront le montant et la date du débit préautorisé. Vous acceptez que cet avis puisse être envoyé moins de dix (10) jours ouvrables avant la date du prélèvement ou après celle-ci.

Moyennant un préavis de 30 jours, vous pouvez annuler le présent accord en tout temps. Il suffit de nous faire parvenir un avis de résiliation, par courriel à l'adresse suivante: sac@telus.com, par télécopieur au 1-888-881-0074 ou par la poste à l'adresse suivante: TELUS, 281 boul. René-Lepage Est, bureau R0811, Rimouski (Québec) G5L 7E4. Vous pouvez également nous appeler sans frais au 310-1212. Afin de connaître tous les renseignements que vous devez fournir pour annuler un accord de débit préautorisé, visitez telusquebec.com/DPA. Vous pouvez également obtenir des renseignements sur votre droit d'annuler un accord de débit préautorisé en communiquant avec votre institution financière ou en visitant cdnpay.ca. La révocation ou la résiliation du présent accord ne met aucunement fin au contrat relatif aux produits et services vous liant à TELUS. Le présent accord s'applique uniquement au mode de paiement et au montant de ce paiement, et n'a aucune incidence sur le contrat de produits et services ni sur les modalités dudit contrat.

Il existe des recours dans le cas où une transaction n'est pas conforme au présent accord de débit préautorisé. Par exemple, vous avez le droit d'obtenir un remboursement pour tous les montants débités qui ne sont pas autorisés ou qui ne correspondent pas à l'accord de débit préautorisé. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez cdnpay.ca.